

Le parcours citoyen du Ministère de Éducation Nationale

Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), le parcours citoyen concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

<https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993>



Rencontre à la Préfecture – « Passeport civisme »

Le vendredi 23 juin, 4 administrateurs avaient rendez-vous avec le Directeur du Cabinet de M. le Préfet pour évoquer notre désapprobation quant à l'initiative de remise de récompenses au Puy du Fou, pour les élèves de CM2 ayant participé aux actions du « Passeport Civisme ».

Ce fut l'occasion d'argumenter les termes de notre lettre ouverte de mai sur la remise du passeport dans « ce parc d'attractions qui ne prône nullement les valeurs républicaines à travers une représentation partisane de l'Histoire » et de préciser notre souhait que l'École républicaine reste neutre dans ses activités pour une meilleure liberté de conscience des élèves. Le Directeur fut surpris d'apprendre que la présence M. le Préfet était parfois mentionnée sur l'invitation à cette manifestation...

Un dossier a été remis, présentant les observations faites lors de l'exercice de notre fonction, en particulier sur les difficultés d'accès à l'École publique en raison de leur absence dans de nombreuses communes et du manque de transport vers celles qui existent.

Expérimentation du port de l'uniforme

Le 4 septembre 2023, le ministre de l'Éducation Nationale, Gabriel ATTAL, s'est prononcé « favorable à l'expérimentation du port de l'uniforme dans les établissements scolaires ». Il a invité des élus volontaires à entrer en contact avec le gouvernement pour travailler sur le sujet. Les députés des Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes, les maires de Perpignan et de Béziers se sont porté candidats.

Imposer un uniforme ou une tenue vestimentaire unique serait, selon certains élus, un moyen pour faire respecter la Laïcité ou un instrument promoteur d'égalité, voire de lutte contre le harcèlement scolaire... Cette mesure est présentée, entre autre, comme une réponse au port de l'abaya. Mais la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires est très claire et il suffit de l'appliquer.

Certains élus de la République sont partagés et sceptiques sur cette mesure ; ce n'est pas « l'alpha et l'oméga de l'égalité de l'École ». Le coût de cette mesure estimé à plusieurs milliards d'euros serait plutôt « à concentrer sur les problèmes fondamentaux, comme l'accueil des élèves en situation de handicap ».

Le maire de Talmont-Saint-Hilaire, Maxence de RUGY, créateur du « passeport civisme » se dit prêt à franchir le pas de l'expérimentation ; il a consulté les parents sur ce sujet par le biais d'un sondage sur le site internet municipal, questionnaire ouvert à tous !...

Les D.D.E.N. locaux, interpellés sur la situation, s'interrogent sur la nécessité de ce projet lancé à grand renfort de communication, sans étude préalable, ni diagnostic de la situation. Soutenus par l'Union, ils dénoncent : « l'interférence avec la liberté pédagogique des enseignants, l'instrumentalisation de l'École en la prenant comme vecteur d'idées qui relèvent de la conscience individuelle, l'utilisation de moyens financiers qui pourraient être utilisés plus opportunément et la polémique engendrée au sein de la communauté éducative. »

Venansault : fermeture, puis réouverture de la 4^{ème} classe

Que de péripéties pour l'école maternelle de VENANSAULT cette année alors qu'à la fin juin 2023, il n'y avait pas de fermeture envisagée, avec 85 élèves inscrits.

Deux jours après la rentrée de septembre, la Direction Académique décide de la fermeture de la 4^{ème} classe au motif qu'il manquait **un élève** sur les effectifs annoncés en fin d'année. Cette décision relevait d'une réunion tenue après la rentrée, mesure très inhabituelle les années précédentes.

Bien heureusement les enseignants, les parents se sont mobilisés pour alerter les élus, inspection, médias locaux, journaux et télé, en lien avec d'autres écoles concernées, en particulier Les Essarts et Saint Laurent sur Sèvre. Les enseignants annonçaient la grève pour le lundi 14 septembre.

Un rassemblement est organisé dès 9 h du matin à la cité Travot pendant une dernière réunion avec le secrétaire général de l'inspection ; Madame la DASEN était absente en raison de sa mutation dans l'Hérault. Une délégation de DDEN était présente.

En fin de matinée, la fermeture est confirmée, au grand désespoir des parents et enseignants.

Heureusement, Madame la Rectrice devait venir ce lundi 14 visiter l'école Montjoie de La Roche sur Yon. Les délégations se sont déplacées pour l'interpeler et demander un rendez-vous qui fut accordé dès l'après-midi. Après analyse des chiffres, la Rectrice a modifié la décision départementale pour 3 écoles : Venansault, Les Essarts et St-Laurent-sur-Sèvre

Pour marquer cette agréable décision, les parents d'élèves ont organisé un rassemblement vendredi 6 octobre 2023. A cet effet, le D.D.E.N. a exprimé ses réactions pour démontrer que :

- La mobilisation des parents portée par une association laïque donnait du poids à leurs démarches,
- Des décisions locales peuvent trouver une interprétation des textes différente en fonction des interlocuteurs administratifs,
- Les parents et les enseignants devraient être en permanence des « ambassadeurs » pour la défense et la promotion de l'école publique, L'école publique reçoit et accompagne tous les enfants, quel que soit leur catégorie sociale et familiale.

Apparemment, le fait que le D.D.E.N. encourage les parents et enseignants à être des ambassadeurs permanents de l'École Publique a été bien perçu ; sa démarche confortée par les remerciements reçus en quittant les familles présentes.

Treize-Septiers : une 6^{ème} classe ouverte à l'école du Val d'Asson

En attendant la construction de nouveaux locaux, certains élèves ont été accueillis dans un modulaire installé dans la cour du périscolaire jouxtant l'école et loué pour l'année scolaire.

Les effectifs augmentent d'année en année ; à la rentrée l'école a accueilli 137 élèves. Les parents s'inquiètent du manque d'espace, tant dans les locaux qu'en extérieur. Il y a trois ans, l'ouverture de la 5^{ème} classe s'était faite dans la salle de motricité

Une étude de faisabilité vient de démarrer pour créer un agrandissement de l'école sur cet espace.

Les attentes sont grandes de la part des parents d'élèves et de l'équipe enseignante qui espèrent de meilleures conditions de travail au plus vite. Un comité de pilotage est prévu afin d'avancer au plus près des besoins.

Il manque actuellement une salle de motricité, une bibliothèque – centre de documentation, une cour plus adaptée (végétalisée et aménagée) et des espaces pour travailler en petits groupes.

L'équipe enseignante a retenu son thème de travail pour 2023/2024 « Le Val d'Asson fait ses jeux » en prévision des Jeux Olympiques.

En février 2024, les 46 élèves du C.E.2 au C.M.2 partiront en classe de neige.

Évrunes : Le prix Jean ZAY pour l'association USEP de l'école Mémoire, émotion et avant-goût de Paris 2024 pour les Lynx d'Évrunes

Labellisée « école génération 2024 » depuis 2018, les élèves de l'école du centre d'Évrunes sont les lauréats du prix Jean ZAY, en compagnie de l'école Angèle VANNIER de Saint Malo (Ille et Vilaine).

Les deux établissements ont été récompensés pour leur implication à faire vivre la semaine paralympique au printemps 2023. Si seulement les C.M. d'Évrunes ont fait le voyage à Paris en compagnie de Juliette MARLIN, chargée de mission USEP et de Jean-François ROUGEON, tous deux enseignants de l'école, ce sont tous les élèves de l'école, de la maternelle au CM2, qui ont partagé cette activité. En témoigne le document Powerpoint qu'ils ont édité, consultable en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://usep.org/index.php/2023/10/13/deux-classes-usep-celebrent-jean-zay-au-pantheon/>

Les deux classes lauréates ont été reçues le 3 octobre dernier au Panthéon, là où repose le corps de Jean ZAY, ancien ministre de l'Éducation Nationale qui signa le 1^{er} février 1939 la circulaire instaurant l'U.S.E.P. Ils ont également eu le privilège de rencontrer la fille de ce grand ministre.

Ce fut aussi pour les écoliers vendéens l'occasion de découvrir les grands sites et monuments parisiens qui accueilleront des épreuves sportives lors des jeux de l'été prochain.

Haut Bocage : Un, deux, trois, nous irons au bois.....

Vendredi 6 octobre, 220 enfants des écoles maternelles du secteur du Haut Bocage se sont retrouvés sur le site des bois de la Barbinière à St Laurent sur Sèvre pour une randonnée contée, organisée par l'U.S.E.P. Vendée.



L'heure du conte

Dès les premiers jours de la rentrée, les écoliers se sont entraînés afin d'être prêts à parcourir, en randonnée, un peu moins de 2 km en un temps donné. Les élèves d'Évrunes, St Laurent sur Sèvre, La Verrie, Beaurepaire et deux écoles maternelles des Herbiers : DOLTO et la Métairie, avaient rendez-vous sur le site à 9h30.

Par petits groupes, ils se sont alors élancés sur le parcours balisé de 1.7km, jusqu'au premier lecteur pour découvrir l'album « Crocolou aime le sport ».

En effet, cette action était menée en partenariat avec l'association "Lire et faire lire" de Mortagne sur Sèvre, ainsi que des parents. Les lecteurs bénévoles attendaient les élèves à 4 points de lecture sur le parcours.

Chacun a pu apprécier cette très agréable matinée, sportive au plein air, bien enrichissante et divertissante. Une belle entrée en matière pour lancer l'action « Activités physiques et sportives : grande cause nationale en 2024 » et en vue des jeux olympiques.

D.P.20. « Mieux vaut prévenir que guérir.... »

Après le secteur de la Roche sur Yon et celui de Chantonay, c'est au tour de l'aire de recrutement du collège Jean ROSTAND des Herbiers que sera menée une campagne de dépistage médical auprès des élèves des écoles maternelles, plus particulièrement sont visés les élèves de Toute Petite Section et Petite Section. Il s'agit plus particulièrement d'un dépistage des troubles du langage et d'un dépistage orthoptique. Si ce dernier sera réalisé par un professionnel de santé, celui concernant le langage s'appuiera sur une grille d'observation que l'enseignant sera chargé de remplir.

Les secteurs choisis le sont en fonction de la carence de professionnels sur leur territoire, et ainsi privilégie la prévention afin d'offrir aux élèves des moyens de mieux entrer dans les apprentissages.

D.P.20. : Dépistage et Prévention – Orthophonie et Orthoptie

Depuis septembre 2021, en partenariat avec l'Assurance Maladie et le Ministère de l'Éducation nationale, est lancé un dispositif de sensibilisation et de dépistage en milieu scolaire, en petite section de maternelle. Il a pour objectif la prévention et le dépistage précoce des troubles visuels, du langage et de la communication en milieu scolaire.

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'expérimentation est mise en place dans quelques écoles de Vendée avec la participation de la Fédération des Orthophonistes et du Syndicat National Autonome des Orthoptistes.

Rencontres régionales

Angers : Rencontre des Unions des Pays de la Loire sur le thème de l'école inclusive

Le 19 juin, 25 D.D.E.N. des 5 départements ligériens se sont retrouvés autour de la thématique de l'école inclusive, un thème abordé au niveau départemental par chacune de nos unions. 4 administrateurs vendéens y participaient.

Cette demande de l'ensemble des unions est forte tant le sujet est vaste, méconnu et souvent source de discrimination pour les enfants en situation de handicap ou d'échec scolaire.

L'école inclusive n'est pas seulement un état d'esprit ; ce sont aussi des personnels qualifiés, des expériences, des partages de compétence avec le corps enseignant et une structuration académique, départementale et municipale qui a parfois du mal à prendre forme et surtout à se coordonner.

Lors de cette rencontre, une AESH (Accompagnant Élèves en Situation de Handicap), Françoise VERGNEAU, est intervenue pour nous informer de la situation sur le terrain et nous éclairer sur le devenir de la future organisation de l'école inclusive. En poste depuis 10 ans, elle est syndiquée au SNUIPP.

Contexte : constat des conditions d'exercices difficiles et délicates de la fonction :

20 heures en horaires coupés pour un plein temps à 39h10

Temps partiels imposés et organisés autour des rythmes de l'enfant

AESH mutualisé ou en accompagnement individuel

Formation des AESH

Il y a deux types de formations, l'une proposée par l'académie, l'autre par le Ministère ; il s'agit souvent plus d'information que de formation.

Les AESH sont très souvent isolés dans un dispositif complexe et perpétuellement remanié. Elles ne disposent d'aucun créneau de concertation avec les autres partenaires éducatifs et pédagogiques.



Rencontre des DDEN des Pays de Loire

L'avenir des AESH

Dès la rentrée 2024, des modifications importantes ont été prévues par la conférence nationale sur le handicap qui s'est tenue en avril 2023. Le Ministère de l'Éducation Nationale a proposé de fusionner le métier avec celui des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour permettre de ne plus être sur des temps partiels imposés et d'accéder à des temps pleins qui feront mécaniquement augmenter leur salaire.

Cette nouvelle mesure permettra, selon le ministère, aux AESH de se stabiliser sur des établissements plutôt que de travailler sur plusieurs. Ils travailleront à la fois sur le temps scolaire et périscolaire. En 5 ans, aucun concours n'a été ouvert pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap puisque le corps de catégorie B réclamé n'est toujours pas créé. Les AESH sont toujours sous le joug de la contractualisation, et de ce fait, maintenus dans une précarité économique et stratégique.

La création du métier d'ARE (Accompagnant à la Réussite Éducative) dont l'objectif affiché est d'offrir un passage à temps plein pour les AESH avec la prise en charge sur le temps périscolaire de tous les élèves, c'est la fusion de l'accompagnement du handicap avec les autres difficultés éducatives. C'est nier la spécificité de ce métier, l'expertise et l'expérience qu'il demande.

Est-ce la fin des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) et des missions des coordonnateurs AESH dans les écoles dès la rentrée 2024 ? Est-ce que les AESH auront des missions auprès des directeurs d'école ? On peut imaginer que les « accompagnants à la réussite éducative » seront, de fait, rattachés et gérés par le collège, voire le lycée de secteur. Il faut attendre les modalités précises de mise en œuvre de ce nouveau métier.

En Mayenne, l'Union a mené une enquête très approfondie sur l'inclusion avec un taux de réponses très important. Il y est constaté que l'inclusion est actée, admise et nullement remise en cause. Cependant le manque de moyens est flagrant et entraîne des dysfonctionnements et des insatisfactions. Un transport aller-retour par jour ne convient pas à certains enfants incapables d'assurer une journée entière ; des parents sont contraints d'abandonner leur emploi pour prendre le relais. Les D.D.E.N. manquent de formation pour adapter et actualiser leur action dans le cadre de leur mission.

Cette rencontre renforce notre cohésion sur ce sujet commun à tous. Nos partenaires enseignants, parents d'élèves et élus attendent parfois des réponses de notre part pour déclencher les aides nécessaires aux enfants. La poursuite des travaux que nous envisageons est devenue nécessaire, elle est stimulante et motivante pour l'ensemble du groupe des Pays de la Loire. Une nouvelle réunion régionale est prévue début 2024.

**« La Laïcité ne vous dépouille pas de vos croyances religieuses ; elle vous interdit
seulement de les imposer aux autres »**

La Rochelle : la journée interdépartementale des DDEN d'Aquitaine

La Fédération des DDEN et l'Union Départementale de Charente-Maritime nous ont conviés à la journée interdépartementale des DDEN d'Aquitaine. Le 5 décembre, au collège Mendès-France à La Rochelle, trois représentants de l'Union de Vendée ont participé à cette journée.



Ce fut l'occasion de faire le point sur l'actualité de la laïcité et la fonction de médiation du DDEN.

Le matin, les unions départementales présentes ont pu échanger sur leurs activités, leurs difficultés et leurs projets. Eddy KHALDI, président de la FDDEN, a ensuite présenté les actions de la Fédération et en particulier sur « l'actualité de la laïcité ».

L'après-midi, M. TAMÈNE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Charente-Maritime est intervenu sur le thème « La fonction de médiation du DDEN », en présentant ses travaux de recherche sur le sujet. Il nous a fait part de ses réflexions sur le rôle du D.D.E.N. et l'importance de notre fonction de Délégué « médiateur, charnière entre les enseignants, les parents et les collectivités ». Il a développé les notions de « politique publique partagée », « l'esprit du construire ensemble », « la coopération sincère » et « la nécessité de coordination ».

En fin de journée, un responsable du « Cercle Laïque Jean Macé » nous a présenté les actions en faveur de la citoyenneté, en particulier le travail avec les élèves pour féminiser les noms des rues et des écoles de la ville. C'est ainsi qu'une école fut nommée « Marie MARVINGT » après un énorme travail des élèves, une présentation à la Municipalité... Le site de l'association : <http://touscitoyens17.net/>

Cette journée fut enrichissante pour tous les DDEN présents et a permis de partager nos expériences, nos réflexions et de renforcer nos liens.

La vie de l'Union

Réunions de délégation

Le calendrier des dates est pratiquement complet. Certaines se sont déjà déroulées : à Montaigu, au Porteau (circonscription « littoral Centre »), à St Christophe du Ligneron (circo. « Aizenay-Challans »), aux Herbiers...

C'est un lieu d'échange et d'écoute respectueuse. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription apporte son éclairage sur la rentrée scolaire et sur les nouvelles orientations de l'Éducation Nationale ; c'est aussi l'occasion de lui faire connaître des problématiques qu'il n'avait peut-être pas perçues dans les écoles. Le président des D.D.E.N. y participe généralement et reçoit les remarques, questionnements et suggestions de chacun pour les transmettre aux administrateurs de l'Union. A cet effet, un Conseil d'Administration est prévu à la mi-janvier. Nous encourageons tous les collègues à y participer.

Harcèlement scolaire - intimidation

À l'école primaire, on parle davantage d'intimidation que de harcèlement, ce mot est utilisé pour le secondaire. La notion de harcèlement est retenue lorsque les comportements agressifs sont répétitifs (décret 2023-782 du 16 août 2023). Souvent, les parents ne sont pas au courant, la question est réglée en interne à l'école.

L'Éducation Nationale a distribué à chaque écolier, à partir du C.E. 2, une grille d'auto-évaluation.

Dans le cadre du protocole **phARE** (Prévention Harcèlement à l'école), les enseignants sont sensibilisés au harcèlement. Dans chaque école, un ou deux enseignants ont reçu une formation à la gestion des cas d'intimidation ; il y a un référent « climat scolaire » dans chaque circonscription.

En cas de suspicion de harcèlement, un enseignant formé s'entretient avec l'enfant supposé harceleur et un autre enseignant avec l'enfant se disant harcelé. Si c'est possible, les enseignants concernés sont autres que les professeurs des écoliers. Ensuite, si nécessaire, il est fait appel au référent « climat scolaire », puis au psychologue scolaire du R.A.S.E.D.

Selon les modalités du décret du 16 août 2023, « le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, associant les parents de l'élève concerné... peut suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause, pour une durée maximale de cinq jours ».

« Si le comportement persiste... le D.A.S.E.N., saisi par le directeur, peut demander au Maire la radiation de l'élève... ».

À noter, le décret 2023-777 du 14 août 2023, relatif au directeur d'école, qui apporte quelques modifications à leur statut. « Il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire », « il organise le travail des agents communaux », « il conduit le projet pédagogique de l'école »...

Liens utiles vers de nouvelles directives ministérielles :

[Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Bulletin Officiel N° 26 du 29 juin 2023 - sorties scolaires :

[Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

Assemblée Générale de l'Union - samedi 23 mars 2024

Elle se déroulera au Porteau. Eddy KHALDI, président de la Fédération participera; il interviendra sur le thème du débat proposé : « Former des citoyens dans la République ».

Les enseignants en grande souffrance

Lors de leur visite d'école et des Conseils d'École, les collègues D.D.E.N. constatent régulièrement de plus en plus que les enseignants sont en grande difficulté.

D'après le journal « Le Monde », si 93 % des enseignants disent aimer leur métier, ils ne sont plus que 77 % à trouver qu'il a du sens.

L'enseignement est un métier difficile, voire « impossible » disait FREUD même à son époque.

Enseigner est un métier de relation à autrui, or quand on travaille avec de l'humain, il y a de l'imprévisible, de l'inattendu.

Ce que l'on observe de façon évidente c'est que la souffrance a dépassé le cadre personnel, elle est surtout un élément lié à l'environnement du travail lui-même.

Tous les enseignants interrogés, peu importe le milieu dans lequel ils évoluent, décrivent un sentiment que leur métier leur échappe de plus en plus. Ils sont bringuébalés par des politiques oscillantes, qui demandent sans cesse de nouvelles pratiques et compétences pour lesquelles les enseignants ne sont pas formés.

Il y a un discours contradictoire : exigences de performances, des résultats qu'on évolue sans cesse et d'un autre côté un souhait de bienveillance, d'être à l'écoute de chacun, de s'adapter aux élèves et à leur rythme pour éviter tout échec scolaire.

Les enseignants sont donc, de manière individuelle, obligés en permanence d'arbitrer. C'est de cette solitude que peut naître la souffrance.

Ils sont aussi confrontés à certains élèves qui rejettent la scolarité en s'appuyant sur des « affirmations identitaires ».

La conviction qu'ont certains élèves d'être victimes de racisme dans la vie courante, réagissent davantage à l'école et font ainsi exister dans les relations pédagogiques cette dimension ethnicisée.

Pour les enseignants en situation de grande souffrance, il y a peu de choses proposées, à part des groupes de paroles qui sont soit inconnus, soit inutilisés. Ces groupes traitent de la personne mais ne remettent pas en cause l'organisation et favorisent la culpabilisation individuelle.

La profession a besoin de retrouver un sens collectif et de la reconnaissance de la part de l'institution.

Transports scolaires



Enfin un transport scolaire pour les élèves de La Rabatelière !

Lors de cette rentrée scolaire, 9 enfants de La Rabatelière ont eu le bonheur de prendre le car pour se rendre à l'école publique Jules Verne de Chavagnes-en-Paillers à 4 km.

Depuis 5 ans, les parents s'organisaient pour assurer ce transport avec leurs propres véhicules, tout en maintenant constamment leur demande d'un transport par car, la commune de La Rabatelière n'offrant qu'une scolarité dans une école catholique.

La dernière action médiatisée afin que le bourg soit desservi a été la mise en place, pendant une semaine de février 2023, de 2 mini-bus pour acheminer les élèves.

Cette action a été soutenue financièrement et accompagnée par l'Union des D.D.E.N. de Vendée, l'Observatoire de la Laïcité Georges CLEMENCEAU et la Ligue de l'Enseignement.

La présidente de l'Amicale Laïque de La Rabatelière, Julie BUSSONNIÈRE, et les parents remercient les associations laïques qui les ont soutenues, sur le plan financier, humain et moral, pendant ces années de démarches.

Vigilance transport scolaire vers les collèges publics de Vendée : informations à transmettre aux familles

C'est souvent au moment de l'entrée en sixième que davantage de familles se trouvent alors concernées par le transport scolaire. Chaque année, il apparaît quelques dysfonctionnements sur les circuits du second degré. Certaines zones de domiciliation ne sont pas couvertes par un circuit pour le collège public de secteur, soit il n'y a pas de ligne qui dessert, soit il n'y a pas d'arrêt, soit il faut modifier les circuits existants. Ce problème est amplifié du fait qu'il n'existe pas de système de périscolaire pour les élèves de collège et que; sachant que certains parents peuvent avoir besoin de quitter leur domicile assez tôt pour raisons professionnelles et ne peuvent donc pas envisager de conduire leurs enfants eux-mêmes au collège.

Afin de pouvoir anticiper et éventuellement intervenir auprès des services concernés, il apparaît indispensable que les directeurs d'école mettent en garde les familles concernées, afin qu'elles puissent vérifier dès le début de l'année civile, si leur enfant futur collégien pourra effectivement bénéficier d'un transport scolaire vers son collège public de secteur.

Le transport scolaire fait partie du champ d'intervention d'un D.D.E.N. En cas de doute, elles peuvent ainsi s'adresser au D.D.E.N. de leur école ou bien à un D.D.E.N. de leur circonscription, via l'Inspecteur de circonscription.

Nous comptons sur les directeurs d'école pour relayer l'information auprès des familles et les en remercions d'avance.

Informations – transports en Pays de La Loire :



Le champ de compétence des transports régionaux ALÉOP se limite au transport des élèves, le matin et le soir (+ mercredi midi), entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Les transports « périscolaires », comme se rendre à un restaurant scolaire, à un cinéma et ou à une piscine sont des contrats privés passés entre l'école ou la commune et un transporteur de leur choix et à ce titre, ne sont pas soumis à nos prérogatives.

La Région n'impose pas, dans ses contrats, d'accompagnateurs dans ses cars scolaires. Ces derniers peuvent néanmoins être prévus (et financés) par les communes ou les associations locales.

Le site Aléop : <https://aleop.paysdelaloire.fr>

Pour obtenir les circuits : <https://aleop.paysdelaloire.fr/je-consulte-les-horaires-des-transports-scolaires>

Effectifs en Vendée, à la rentrée 2023

Dans le 1er degré Public : 29 776 élèves (- 961 par rapport à la rentrée 2022).

Privé sous contrat : 30 226 élèves (- 777 par rapport à la rentrée 2022).

Il y a 416 élèves dans 8 établissements «hors contrat» dont 114 à « l'Épiphanie » de Puybelliard et 132 à «Puy du Fou académie».

Concours « Samuel Paty - Se construire citoyen » et « Écoles fleuries »



Le Président a mis à jour le site Internet de l'Union, avec les liens vers le site fédéral. La Chaize-le-Vicomte s'est inscrite au concours « Se construire citoyen, Samuel Paty ». L'école du Guémessé de La Gaubretière pourrait s'inscrire au concours « Écoles Fleuries ».



Enquête fédérale « pause méridienne - restauration scolaire »

Son échéance est repoussée au 29 mars 2024.

Nominations à Direction Académique de Vendée

Madame Élisabeth FARINA-BERLIOZ est nommée Directrice Académique des services de l'Éducation Nationale de la Vendée, à compter du 12 octobre. Elle était auparavant D.A.S.E.N. adjointe en Seine-St-Denis.

Madame Lydie BOURGET est nommée D.A.S.E.N. adjointe, chargée du 1^{er} degré. Elle remplace Monsieur BARILLY qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Nouveaux I. E. N. de circonscription :

Mme Isabelle BOURNOVILLE, à Fontenay le Comte

M. Gilles TEYSSEDE, circonscription « Littoral Nord et îles »

M. Yohann DAGUERRE, à Montaigu-Vendée

Mme Virginie ROY, pour Roche-Nord.

Nécrologie

Le 12 août 2023, Madame Marie-Thérèse HERTZ est décédée à l'âge de 95 ans.

Elle fut secrétaire de l'Union de Vendée lorsque son époux était vice-président. Ils venaient de région parisienne où ils avaient également occupé des postes à responsabilité dans leur union départementale.

Cher(es) D.D.E.N.

Afin d'assurer la continuité de ce BULLETIN, nous comptons sur vous pour "alimenter" en articles et photos les pages.

C'est très **IMPORTANT**, car il permet de connaître la vie de vos écoles, d'être au courant de vos difficultés ou de vos réussites sur le terrain.

Ces échanges sont profitables à tous et enrichissent votre expérience.

Merci de contacter le bureau des D.D.E.N., nous étudierons et mettrons en page vos articles.

Adresse postale : Union de Vendée des D. D. E. N. - Pôle associatif - boîte à lettres n° 144

71 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com>

Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr